



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Fermeture de bureaux postaux

Afin de fournir une information objective, suite à la polémique de ces dernières semaines concernant les décisions de la direction de La Poste au sujet de la fermeture des bureaux de poste de La Cassarde et de Monruz, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel tient à préciser ce qui suit :

Ces décisions, émanant de la seule direction générale de La Poste, ont été prises suite à de nombreuses séances entre la direction régionale de La Poste, une délégation de l'exécutif et des représentants des associations de quartier.

Au terme de ces séances, le Conseil communal et les représentants des associations de quartier sont parvenus à empêcher la fermeture par La Poste d'un troisième bureau, comme celle-ci le prévoyait dans ses premières analyses, et ont obtenu un élargissement de l'horaire d'ouverture de la poste de l'Ecluse. Quant aux bureaux de Serrières et du Mail, La Poste souhaite confier en été 2005, après une nouvelle évaluation, leur exploitation à des partenaires publics ou privés. Ces offices ne sont pas menacés de fermeture dans l'immédiat.

Dans la mesure où il a été associé et assez largement entendu dans le cadre de la négociation, le Conseil communal n'avait plus de motifs pour déposer un recours contre la fermeture de deux bureaux dont la fréquentation est la plus faible. Par ailleurs, la fermeture de ceux-ci apparaissait inéluctable compte tenu de leur chiffre d'affaires, du contexte économique dans lequel se débat La Poste et de la législation actuellement en vigueur. Moyennement l'obtention, de surcroît, de l'ouverture prolongée du bureau de l'Ecluse le samedi après-midi, le Conseil communal a donc renoncé à recourir contre cette décision auprès de la Commission fédérale indépendante chargée de faire des recommandations à La Poste. Un tel recours n'avait aucune chance d'aboutir à une solution plus favorable en raison des critères d'appréciation appliqués par cette commission d'une part, et du fait que celle-ci n'a qu'un caractère consultatif, d'autre part.

La décision de fermer des bureaux postaux étant du ressort de La Poste, il lui appartenait de communiquer cette information. La Direction de La Poste a décidé de communiquer simultanément les décisions concernant les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel en date du 18 juin dernier.

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel regrette la fermeture de deux bureaux et a défendu au cours des négociations une répartition équilibrée des prestations postales sur l'ensemble du territoire communal. Il a également reçu des assurances que ces décisions n'entraîneraient pas de licenciements. Il a souhaité que La Poste offre les mêmes prestations en ville de Neuchâtel le samedi après-midi que celles à disposition dans les centres commerciaux périphériques et qui rencontrent un réel succès auprès des usagers. Le Conseil communal reste de manière générale attaché au service public, en particulier dans le domaine postal.

Par ailleurs, le Conseil général, lors de sa séance du 28 juin, a décidé de débattre de la fermeture des bureaux de poste lors de sa séance du 6 septembre prochain. Une résolution à l'intention de la direction générale de La Poste sera discutée à cette occasion.

Suite à la question écrite de M. Philippe Ribaux, conseiller général, le Conseil communal prépare une réponse circonstanciée qui sera déposée devant le Conseil général à la rentrée.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Renseignements complémentaires: Françoise Jeanneret, directrice de la promotion économique et présidente du Conseil communal,
☎ 032-717.71.01, e-mail: direction.finances.neuchatel@ne.ch

Neuchâtel, le 19 juillet 2004